



Mariage a l étranger francaise/ algerien

Par **marinela_old**, le **16/08/2007** à **21:26**

Française mariée en Agérie en 2006, j 'ai demandé auprès de Nantes la transcription de mariage, à ce jour j 'ai été audité à la mairie de Nanterre, j 'ai fait bloqué l 'audition car mon mari a beaucoup changé vis à vis de moi, on ne croirait pas que je suis sa femme. IL ME TIENT DES PROPOS Degoutant A ce jour de nombreux doutes subsistent, et je ne pense pas me tromper. EST IL v rai que l 'on doit signer une audition???? on me conseilleille d 'ecrire au ministère afin d 'expliquer ma situation, je ne souhaite absolument pas me tromper, j 'y ai cru et voil0

En France pas vraiment de réponse à ma question.
merci de votre aide, une situation délicate qui fait souffrir
cordialement MV